

Combien de temps est valable une offre d'indemnisation?

Par Elo92, le 07/04/2009 à 12:14

Bonjour,

J'aimerais savoir combien de temps est valable une offre d'indemnisation faite par l'assureur du fautif?

Nous avons été victimes de vol chez Aqualand durant l'été 2006 (vols d'effets personnels de valeur, au sein même de leur consigne gardée et payante, suite à une erreur du personnel).

L'assureur d'aqualand nous a fait 6 mois plus tard une offre d'indemnisation d'environ 1000 euros chacun.

Cette lettre m'a été restituée récemment (je ne rentre pas dans les détails!!!). J'étais donc jusqu'à présent dans l'impossibilité de donner suite à cette offre, n'ayant plus ni leur offre ni leurs coordonnées.

Je souhiaterais désormais accepter leur offre - uniquement ma partie. La proposition de l'assureur est-elle encore valable 2 ans et demi après?

Par avance merci pour votre aide!